

LIEU DE formation



Site de Nérac

Route de Francescas -
47600 NÉRAC
Tél. 05 53 97 40 10
E-mail :
cfppa.nerac@educagri.fr



LES objectifs

Former des salariés qualifiés intégrant les exploitations professionnelles et/ou les organismes agricoles.

Permettre de mener à bien des projets de diversification dans le cadre des filières végétales en agriculture conventionnelle ou biologique.

DIPLÔME préparé

CS APICULTURE (Certificat de Spécialisation Apiculture) Niveau IV

LES conditions d'admission

Etre titulaire d'un des diplomes suivants : d'un brevet professionnel du secteur de la production agricole; – d'un baccalauréat professionnel du secteur de la production agricole; – d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur de la production agricole.

Les autres candidats peuvent être également admis par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural après test de positionnement

Un entretien de recrutement permettant d'étudier le projet professionnel du candidat.

PRÉREQUIS

Niveau IV dans le domaine agricole

PUBLIC conditions de prise en charge

Salariés : dans le cadre d'un compte personnel de formation (CPF), d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Autres nus contacter.

COÛT de la formation

Les coûts pédagogiques sont variables en fonction de votre situation. Nous contacter pour l'établissement d'un devis

L'accompagnement

Entretien individuel initial et suivi individuel.

Attribution d'un référent pédagogique individuel (suivi en entreprise).

Possibilités de parcours personnalisés.



EMPLOIS VISÉS

-  Salarié apicole
-  Référent apicole pour organismes agricoles
-  Apiculteur

un service d'information et d'accompagnement vous aide à définir votre parcours

contactez-nous
05 53 97 40 10

MÉTHODES pédagogiques

Mises en situations pratiques, études de cas.
Visites d'entreprises en lien avec l'apiculture
Apports de connaissances théoriques par une équipe de professionnels

ORGANISATION de la formation

Lieu : CFPPA de Nérac et exploitations apicoles professionnelles
Dates : de mars à septembre
Durée : 420 h en Centre et 420 h en entreprise soit 840h à 35h/semaine.
Rythme : 12 semaines en entreprise et 12 semaines en centre.
Adaptation de parcours : possibilité d'individualisation des parcours selon niveau initial ou situation (VAA...)

LA formation ET LE DISPOSITIF d'évaluation

- 3 capacités à atteindre :**
- C1** Réaliser la conduite des colonies
 - C2** Réaliser la multiplication des colonies
 - C3** Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles

Le CS est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC)
Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

SUITE de parcours

Pour évoluer dans l'emploi : BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE), BTSA Agronomie Productions Végétales (APV), BTSA Productions Animales (PA).

AUTRES informations

Nombre de places ouvertes : mini : 8 / maxi : 12
Personne à contacter : Patrick GOLFIER

ACCESSIBILITE :
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Un référent handicap permet l'accompagnement des personnes.

